



Déclaration des représentants FSU et CGT éduc'action à la CCP du 2 juin 2015

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs membres de cette commission,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre de points concernant les agents non-titulaires et l'exercice de leurs missions.

Malgré de bonnes relations avec les personnels administratifs de la DPE4 dont on reconnaît les efforts pour atténuer les difficultés d'exercice des non titulaires, nous ne pouvons toujours pas nous satisfaire des modalités de gestion que nous subissons.

Les conditions d'emploi sont toujours précaires avec un déficit de formation. Nous demandons de pouvoir :

- limiter le plus possible les affectations sur plusieurs établissements,
- réduire les distances domicile-travail, même si nous reconnaissons les efforts entrepris par le rectorat à ce sujet.
- Veiller auprès des chefs d'établissement à ce que les contractuels affectés loin de leur domicile bénéficient d'emplois du temps qui ne multiplient pas les déplacements
- faciliter l'accueil et l'intégration des personnels contractuels au sein de la communauté éducative, et cela à travers un livret académique, accessible dans chaque établissement.
- Informer le plus tôt possible le contractuel de son affectation à l'issue des groupes de travail de juillet et d'août.

Il faut pour cela améliorer les conditions de service des non-titulaires :

- en appliquant des allègements de service comme pour les titulaires, notamment en cas de service partagé sur plusieurs établissements
- en respectant le principe des contrats 12 mois en cas de vacance de postes ou en cas de suppléance sur l'année,
- faciliter des contrats à temps plein pour les CDI et ne plus proposer de nouveaux avenants défavorables à l'agent
- faciliter l'indemnisation rapide du chômage des non titulaires pour limiter leur précarité
- prendre en compte l'ancienneté des non-titulaires par une revalorisation progressive et indicée.

Suite au vote du nouveau règlement intérieur de la CCP, nous souhaitons la tenue d'une seconde CCP dans le courant du mois d'octobre, où pourraient être examinés les problèmes de gestion financière, les indemnités de déplacement, de chômage et de faire un point sur les suppléances et les affectations.

Nous renouvelons donc notre demande de la tenue d'un GT qui permette la mise en place d'une

nouvelle grille indiciaire pour les CDI et les CDD prenant en compte le diplôme et l'ancienneté. Il nous paraît anormal qu'un contractuel signant un CDI ne puisse bénéficier d'aucune augmentation de salaire, alors qu'il a une ancienneté d'au moins 6 ans. Nous demandons la mise en place d'une grille nationale de rémunération des contractuels pour éviter les inégalités de traitement en fonction des académies.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la réglementation pour les non titulaires, nous sommes inquiets quant au dispositif mis en place pour accéder à la titularisation via les concours réservés : il est en effet très regrettable que le gouvernement conserve des dates non glissantes pour ces concours ce qui empêche que tous les postes soient pourvus. Pour la FSU et la CGT Educ'action, il apparaît très clairement que seul un plan de titularisation qui apporte des réponses à tous, des garanties de réemploi, l'évolution de la rémunération et des droits à la formation permettrait une réduction significative de la précarité et il est bien entendu évident que nous continuerons à agir pour le réemploi du plus grand nombre à la rentrée de 2015.

Enfin, nous sommes inquiets quant à la mise en place de la réforme du collège en 2016, car la simultanéité des programmes à changer se fera au détriment notamment des personnels non-titulaires, bien souvent affectés sur plusieurs établissements.

De plus, nous espérons que, dans le cadre de la réforme territoriale, l'affectation des non-titulaires continuera à se faire dans le périmètre de l'académie actuelle, nous redoutons une affectation plus large géographiquement ce qui aggraverait encore nos conditions d'exercice.

Afin de clore cette déclaration, nous tenons une fois de plus à souligner que les enseignants, CPE et COP contractuels que nous représentons sont solidaires des personnels administratifs du rectorat car nombre d'entre eux sont également non-titulaires et souvent avec des salaires indigents.

Merci de votre attention.